

Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Central du 27 et 28 septembre 2023

Mesdames, Messieurs de la direction, Membres du CSA Central,

Le DRH de VNF prépare ses bagages pour Météo France avec une prise de poste officielle le 15 octobre. Ce lundi, le DG annonçait aux personnels du siège son éventuel départ de l'établissement d'ici quelques semaines pour occuper la présidence de l'Autorité de Régulation des Transports (ART). Cette annonce ferait suite à quelques rumeurs qui semblaient circuler et qu'il s'est surtout gardé de démentir.

Mais que se passe-t-il au plus haut sommet de VNF à la veille d'enjeux déterminants pour les personnels en attente de nombreuses promesses non tenues ? Qu'en est-il réellement de cette annonce ? A quoi faut-il s'attendre et selon quel calendrier ?

Le DG a dit et même écrit qu'en l'absence de garanties sur le maintien des rémunérations des personnels impactés par un projet de réorganisation, le projet de modernisation de VNF ne se mettrait pas en place. Il avait indiqué avoir clairement mentionné aux tutelles l'infaisabilité du COP en l'absence de cette garantie et qu'il ne le conduirait pas dans ces conditions.

Mardi, le DRH lui-même indiquait dans le cadre d'une réunion sur la téléconduite avec la DT NPDC, l'urgence quant à la mise en œuvre du RIVE, censé prendre le relai d'une ICT caduque au 31 décembre 2023, soit dans 3 mois. Quoiqu'il en soit, sans attendre, certains directeurs territoriaux n'hésitent pas à se projeter dans le cadre de futures réorganisations comme si ce RIVE était acquis, laissant miroiter aux personnels qu'ils n'ont aucun souci à se faire.

Le DRH du ministère quant à lui fait le mort ! Il avait indiqué, avant l'été, repartir à la charge auprès de la DGAFP pour obtenir le grade de C3+ en lieu et place des emplois fonctionnels avant de peut-être présenter au CSAM les décrets statutaires des PETPE. Rappelons que deux régimes indemnitaires ne peuvent pas cohabiter dans un même corps et qu'il s'agit donc d'un préalable obligatoire avant la mise en place du régime indemnitaire spécifique aux PETPE de VNF. La **CFDT-VNF** était censée avoir un retour de sa part à la rentrée, ce qui à ce jour, n'est toujours pas le cas.

Nous ne savons même pas si le ministère est toujours porteur de ce projet et s'il a vraiment l'intention de le défendre au CSAM !

En parallèle, vous nous présentez à l'ordre du jour, un point d'information sur les enjeux olympiques et paralympiques nécessitant une implication plus large des équipes VNF en phase événementielle de juillet à septembre 2024. Vous précisez qu'il faudra compter sur un effectif cible permanent de 80 agents pour cette période soit un équivalent de 127 agents mobilisés.

En contrepartie de cet engagement, de la remise en cause d'une organisation de leur vie personnelle pendant cette période estivale et d'un renoncement de tout ou partie de leurs

congés, vous indiquez être en discussion avec les tutelles pour définir des mesures indemnitaires à la hauteur de la mobilisation des agents VNF avec deux leviers :

- Une enveloppe pour les indemnités existantes de service fait (heures supplémentaires, astreintes renforcées et/ou supplémentaires par rapport au régime classique) ;
- Des primes exceptionnelles sous le modèle des primes mises en œuvre à l'occasion de la crise sanitaire du covid.

Vous avez osé ! Leurs efforts seront donc récompensés en leur payant les services faits et parfois forcés, ce qui semble être un minimum bien plus qu'une mesure indemnitaire à la hauteur des enjeux. Que dire du dispositif de primes, à l'image de celles attribuées pendant le covid alors qu'à l'époque, elles ont été, à juste titre, très largement critiquées par le plus grand nombre tant dans la méthode de déploiement que sur son principe même. D'ailleurs, là encore, aucune visibilité n'est donnée sur le détail de ces primes ni sur les modalités d'attribution ! **Encore une promesse qui pourrait bien décevoir !**

S'il fallait qu'il le fasse une seule fois durant son « règne », **la CFDT-VNF** invite le directeur général à l'écouter très sérieusement en se remémorant quelques souvenirs émanant d'une forte mobilisation lors d'un conseil d'administration peu de temps après son arrivée. Certaines des tutelles s'en rappellent encore et ce soir-là, le DG avait su nous appeler !

LA CFDT-VNF DIT STOP ! Elle dit STOP à la flute enchantée et exige le passage des paroles aux actes. On arrête la balade et le toujours plus sans aucune contrepartie sérieuse.

La CFDT-VNF invite au plus vite le directeur général, le DRH du ministère, les tutelles de VNF et le gouvernement à négocier un accord qui débouchera sur une « trêve olympique » jusque fin septembre 2024.

Dans cet accord, nous revendiquons la somme des promesses non tenues à savoir :

- Le moratoire sur la baisse des effectifs ;
- La mise en place du RIVE actant la garantie d'une continuité de l'ICT pour les 10 prochaines années générant une revalorisation de 800K€ en année pleine du régime indemnitaire des PETPE de VNF ;
- L'alignement de la valeur des titres restaurant à 9€ pour les personnels publics ;
- La mise en place de l'accord d'intéressement pour les personnels publics ;
- Une visibilité sur l'enveloppe NAO 2024 qui devra être à minima à hauteur de celle de 2023, l'inflation étant loin de diminuer ;
- Le plan de requalification promis par le ministère et la direction de VNF pour les catégories C et B occupant d'ores et déjà des missions qui vont bien au-delà de leur niveau de responsabilité initial.

La CFDT-VNF propose également le doublement des enveloppes CIA/CA pour l'année 2024 afin de reconnaître l'investissement sans faille des personnels ayant subi des projets de réorganisation incessants, des baisses d'effectifs, des postes non pourvus, et l'accroissement des RPS depuis des années. En parallèle, cela permettra d'accompagner les agents dans cette période inflationniste.

La CFDT-VNF, qui représente 54 % des personnels de l'EPA VNF, n'a pas pour coutume d'appeler sans cesse à la grève stérile, invisible et non productive pour les personnels. Pour autant, chaque fois qu'elle a décidé de se mobiliser, elle a été fortement suivie par les personnels qui ont conscience que si nous les sollicitons c'est avec l'objectif d'aboutir à des résultats concrets. Les personnels savent notre capacité à organiser l'action, à les accompagner pour qu'ils puissent s'exprimer tout en limitant l'impact financier d'une grève, point sur lequel la direction et le gouvernement comptent pour les décourager.

Si une nouvelle fois, la direction et nos tutelles font la sourde oreille et jouent la montre en reportant d'une année sur l'autre les promesses faites, **la CFDT-VNF** saura agir et marquer les esprits lors des prochains mois.

Croyez-nous, la tension monte, la colère gronde, l'impatience tape à la porte et bientôt, chose rare, nous serons « sur scène » pour l'exprimer ! **La CFDT-VNF** demande une réunion avec l'ensemble des décideurs et non « des beaux parleurs » pour concrétiser toutes ces promesses et/ou négocier, d'ici la fin d'année, un accord qui permettra une réelle reconnaissance des personnels et des mesures qui garantiront un climat social serein pour les échéances à venir.

Soyez convaincu que nous serons prêts et, nombreux au rendez-vous si vous nous y contraignez. D'ores et déjà, **la CFDT-VNF** annonce déposer un préavis de grève reconductible pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024. Comme le prévoit les textes, il reste trois mois pour réunir les conditions qui permettront la levée de ce préavis de grève. Nous sommes à votre disposition !

Merci pour votre attention.

Les représentants CFDT-VNF au CSA Central



Cfdt:
VOIES
NAVIGABLES
DE FRANCE

**NE LAISSEZ PAS LE HASARD
DÉCIDER DE VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL !**

**DEVENEZ LE 1^{ER} DÉFENSEUR
DE VOS DROITS !**